

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2124

Artikel: Bilatérales et perspectives d'adhésion : un éditorial du site de l'Association suisse de politique étrangère
Autor: Haller, Gret
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qualifier de maladresse un acte de chantage caractérisé, c'est faire bien peu de cas de la liberté de la presse et du droit des lecteurs à l'information.

Faire porter le chapeau aux éditeurs – le chantage de la CGT devient le boycott d'une tribune syndicale –, c'est délibérément manipuler les faits.

«*L'essentiel, autrement*», certes, mais dans le respect des principes qui fondent une presse libre.

Bilatérales et perspectives d'adhésion

Un [éditorial](#) du site de l'Association suisse de politique étrangère

Invitée: Gret Haller - 26 mai 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29390>

Une confusion règne en Suisse, presque comme en 1992 après le non à l'EEE. L'importance même d'une perspective d'adhésion à l'UE n'est pas comprise dans le contexte d'un maintien des accords bilatéraux.

A ce propos, l'environnement de l'époque est intéressant. Ensemble avec six autres Etats, la Suisse formait l'[AELE](#), à laquelle elle appartient toujours. A la suite de l'accord des douze Etats membres de la Communauté européenne sur le marché intérieur, la Commission des CE chercha des moyens pouvant également intégrer les Etats de l'AELE.

Il en résulta l'Espace économique européen, auquel les six autres Etats de l'AELE se rattachèrent. Cette adhésion semble toutefois avoir été perçue comme une situation de transition de leur part. Quatre Etats de l'AELE déposèrent leur demande d'adhésion à la Communauté entre 1989 et 1992. Cela mena le Conseil fédéral à en faire de même.

Pour la Finlande, la Suède et l'Autriche, la participation à l'EEE fut effective pendant une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 1994, puis ces trois pays rejoignirent l'Union européenne.

Pour la Suisse, les suites du non à l'EEE furent une prouesse diplomatique. Elle conclut de nombreux accords bilatéraux avec l'Union européenne, qui lui ouvrirent aussi l'accès au marché intérieur. Cela fut uniquement possible après que la Suisse eut déposé sa demande de négociation d'adhésion et parce que celle-ci était existante. Cette demande prit pour ainsi dire la place de la perspective d'adhésion que les autres membres de l'AELE avaient signifiée par leur entrée dans l'EEE. Le non à l'adhésion à l'UE de la Norvège en 1994 et de l'Islande en 2015 ne changea rien à cela. L'EEE reste une situation de transition à long terme menant à l'adhésion.

En Suisse, dans l'ombre de la

demande d'adhésion, les traités bilatéraux négociés rencontrèrent l'approbation lors de différentes votations populaires. La demande d'adhésion était considérée comme «gelée», mais elle se trouvait encore à Bruxelles. Les vaines tentatives cherchant à pousser le Conseil fédéral au retrait de la demande depuis le début des années 2000 ne passèrent pas inaperçues aux yeux de l'UE. Mais c'est seulement en février 2014 que le vent a tourné avec l'acceptation de l'initiative populaire sur l'immigration de masse, dont l'objectif ouvertement déclaré récemment était d'obliger le Conseil fédéral à dénoncer l'accord sur la libre circulation.

L'UE est un partenaire contractuel prévisible et fiable. En 2012 déjà, elle avait exprimé son intention à l'égard de la Suisse d'entrer en matière sur d'autres accords uniquement si le cadre juridique global était assuré sur le plan institutionnel. Après février 2014, cette exigence a

été formulée encore plus clairement. Cela est compréhensible, car l'UE ne peut aujourd'hui plus être certaine de la même fiabilité de la Suisse en tant que partenaire, comme cela était encore le cas au début de la voie bilatérale.

Avec le statut de membre de l'EEE, il est possible de se permettre un certain nombre de choses, y compris un refus de l'adhésion comme l'ont fait la Norvège et l'Islande. Le lien représenté par l'EEE est suffisant du point de vue de l'UE comme base d'appartenance à la

communauté de droit européenne. Si l'on veut rester en dehors de l'EEE, ce pour quoi il existe de bonnes raisons aujourd'hui, il est nécessaire de donner d'autres formes d'expression de cette appartenance. Par exemple, le maintien de la perspective d'adhésion comme objectif à long terme. Pour la sauvegarde des bilatérales, ce positionnement permet les meilleures conditions cadres. A voir maintenant si la «*chambre de réflexion*», comme est parfois défini le Conseil des Etats, reconsidérera la décision du Conseil national relative au

retrait formel de la demande d'adhésion.

Sans perspective d'adhésion à long terme et en dehors de l'EEE, la Suisse tend vers un statut de simple Etat tiers à l'UE, comme le Canada ou le Japon.

Le percement du Gothard que l'on fêtera en juin prochain est une prouesse; techniquement, financièrement et politiquement remarquable. Mais elle ne suffira pas à elle seule à témoigner de l'appartenance à la communauté de droit européenne.

«Dis-moi ce que tu as lu. Je te dirai ce que tu es devenu»

Ouvrir un livre, ouvrir une histoire. Vingt ans d'édition, Neuchâtel, Editions Alphil, 2016, 169 pages

Pierre Jeanneret - 24 mai 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29382>

Cette formule en exergue définit assez bien l'esprit de l'[ouvrage](#) que les dynamiques éditions neuchâteloises Alphil publient à l'occasion de leur 20e anniversaire. Elles ont en effet demandé à 20 de leurs auteurs et auteures de parler d'un livre qui les a marqués.

Plutôt que résumer chacune de ces contributions, ce qui serait fastidieux, tentons d'en tirer quelques lignes de force.

Pour Ariane Brunko-Méautis comme pour Benoîte Crevoisier, des livres les ont fortifiées dans la prise de conscience de leur valeur de

femmes. La première a tissé avec Simone de Beauvoir des liens qui l'ont accompagnée toute sa vie. C'est elle qui a transcrit les nombreuses lettres du soldat Jean Muller (tué en 1956), racontant les horreurs commises par l'armée française en Algérie, publiées par *Témoignage chrétien* puis reprises par Beauvoir dans *La Force des choses*. Elle se retrouvera aussi, plus tard, dans l'écrivaine parisienne qui définit ainsi la vieillesse: «*Vieillir, c'est se définir et se réduire. [...] Oui, le moment est arrivé de dire: jamais plus! Ce n'est pas moi qui me détache de mes anciens bonheurs, ce*

sont eux qui se détachent de moi.» A travers *La Femme celte* de Jean Markale, Benoîte Crevoisier a «*su que nous autres femmes, depuis la nuit des temps, étions un élément hautement civilisateur. Jean Markale m'a rendu jadis ma fierté, la mesure de ma valeur et de ma dignité.*»

On notera la forte influence, chez plusieurs auteurs et notamment chez les historiens, des romans historiques lus pendant l'enfance et l'adolescence: ceux d'Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Alfred de Vigny, Erckmann-Chatrian, Walter